

Réseau foresterie pour le développement rural

TEMOIGNAGES

**Les problèmes de foresterie dans le Pacifique:
Résumé d'une étude commandée par la CE**

Danagro Adviser a/s

**Transmission des données abstraites aux communautés
forestières: la science au service de la conservation**

Patricia Shanley, Leda Luz, Jurandir Galvão, Margaret Cymerys

**Attribuer une valeur à l'utilisation des produits forestiers à des
fins de subsistance dans la forêt d'Oldonyo Orok, Kenya**

Lucy Emerton

**A la découverte du savoir des communautés sur l'utilisation
des arbres en appliquant les méthodes de recherche active et
de planification participatives (MARP): Exemples du
Cameroun et de la République centrafricaine**

Michael Vabi

Table des matières

	Page
Les problèmes de foresterie dans le Pacifique: Résumé d'une étude commandée par la CE <i>Danagro Adviser a/s</i>	1
Transmission des données abstraites aux communautés forestières: la science au service de la conservation <i>Patricia Shanley, Leda Luz, Jurandir Galvão, Margaret Cymerys</i>	8
A la découverte du savoir des communautés sur l'utilisation des arbres en appliquant les méthodes de recherche active et de planification participatives (MARP): Exemples du Cameroun et de la République centrafricaine <i>Michael Vabi</i>	24
Attribuer une valeur à l'utilisation des produits forestiers à des fins de subsistance dans la forêt d'Oldonyo Orok, Kenya <i>Lucy Emerton</i>	31

Patricia Shanley, Jurandir Galvão, Leda Luz et Margaret Cymerys ont travaillé en Amazonie orientale pour la Station de recherche Woods Hole/EMBRAPA afin d'étudier la valeur des produits forestiers non ligneux pour les communautés rurales. Patricia Shanley prépare actuellement un doctorat à l'Institut Durrell de conservation et d'écologie, Faculté des Sciences biologiques, Université du Kent, Canterbury, Kent CT2 7NJ, Royaume-Uni.

Lucy Emerton est économiste-documentaliste aux Services comptables de l'environnement et de la foresterie, African Wildlife Foundation, PO Box 48177, Nairobi, Kenya.

Dr Michael B. Vabi est sociologue des questions rurales at IRZV, Bambui Station, PO Box 51, Bamenda, Cameroon.

Les problèmes de foresterie dans le Pacifique: Résumé d'une étude commandée par la CE

Danagro Adviser a/s

Introduction

Le présent document résume certaines des considérations qui se dégagent d'un rapport établi pour la Commission européenne sous le titre 'Stratégie et activités que l'UE pourrait engager en matière de foresterie dans la région Pacifique' par Danagro Adviser Consultancy. Ce rapport a été rédigé eu égard au souci de l'Union européenne de jouer un rôle dans la conservation et l'aménagement durable des forêts du Pacifique Sud. Comme d'autres grands donateurs, l'Union européenne (UE) a exprimé sa profonde inquiétude devant les opérations d'abattage excessives menées dans les pays mélanésiens – Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), îles Salomon et Vanuatu – qui provoquent l'épuisement rapide des ressources forestières de ces pays. Le rapport Danagro traite les principales questions de foresterie qui se posent dans cette région (en polarisant son étude sur le contexte mélanésien), examine les projets en cours financés tant par l'UE que par les autres principaux donateurs et avance quelques suggestions quant au soutien que l'UE pourrait apporter dans l'avenir. Les points principaux sont résumés ci-après.

Tour d'horizon régional

La Mélanésie est une région extrêmement diverse, fragmentée et dispersée sur presque tous les plans: géographique, économique et culturel. Cette disparité est évidente non seulement entre les pays, mais également au sein de chaque pays, entre les îles, voire d'une vallée à l'autre. Toutefois, c'est l'ensemble de la région

¹ Le présent document est un résumé de l'original du rapport établi par Patrick Hamner, Nils Finn Munch Petersen et Jan Streiffert pour Danagro Adviser a/s.

qui a subi le contrecoup de l'arrivée en force des entreprises d'exploitation opportunistes. Accompagnée de l'écroulement progressif de la législation forestière, de la marginalisation et de la démoralisation des autorités forestières, cette arrivée a commencé au milieu des années 1980, mais elle s'est considérablement accélérée lorsque la Malaisie a interdit les exportations de grumes en 1990.

La région dépend lourdement des revenus provenant de l'exploitation forestière mais elle souffre aussi de plusieurs problèmes inhérents à la commercialisation: manque d'investissements à long terme, coûts élevés de production, dispersion des marchés intérieurs, éloignement des marchés internationaux, base de production non diversifiée, infrastructure fragmentée et onéreuse et forte dépendance vis-à-vis du commerce et de l'aide extérieurs.

L'urbanisation draine les ressources forestières dans chaque pays car les bénéfices tirés de l'exploitation forestière sont rarement investis dans les zones rurales. La croissance démographique atteignant environ 3% par an, les ressources naturelles vont subir une pression de plus en plus forte, notamment à cause de la demande de logements et de jardins. En outre, il se produit un phénomène de dérive urbaine et le chômage et la violence augmentent car le nombre de jeunes en fin de scolarité dépasse largement celui des quelques emplois disponibles.

Le tourisme stagne depuis une dizaine d'années et a besoin d'une cure de rajeunissement. Le tourisme vert est pratiquement inexistant bien qu'il ait un potentiel énorme en termes de revenus et en tant qu'outil au service de la conservation biologique. Il n'empêche que le tourisme risque aussi de connaître bientôt un déclin étant donné le prix élevé des voyages, la pénurie de personnel formé et le manque d'équipements adéquats.

Analyse des priorités des principaux donateurs

La région est relativement bien soutenue par des donateurs, avec l'Australie en tête de liste. Aucun pays donateur n'a de programme spécifiquement régional, quoique l'Australie et la Nouvelle-Zélande aient adopté une approche similaire dans chacun des pays. On peut dire que, d'une manière générale, leur stratégie est engagée sur plusieurs fronts:

- ! aider les nations concernées au niveau de leurs orientations, en vue de ramener les opérations forestières à des niveaux de récolte durable, à condition qu'il y ait aussi une volonté politique affirmée;
- ! aider au renforcement du suivi et de la surveillance des opérations à l'intérieur et à l'extérieur des forêts: méthodes d'abattage, ventes des bois, allégations de déclarations minorées, fixation des prix de transfert et contrebande;
- ! accroître la proportion de revenus forestiers recouverts par ces pays et renforcer leur détermination politique.

Ces mesures viennent en complément des domaines d'action prioritaire recommandés par la Banque mondiale:

- ! tout d'abord, la protection et la conservation des forêts naturelles;
- ! une meilleure gestion des forêts naturelles en améliorant notamment les techniques d'abattage et le taux de recouvrement des revenus tirés des ressources forestières;
- ! la promotion d'une distribution plus équitable des revenus forestiers, par une combinaison de mesures telles que l'augmentation des droits de coupe versés aux propriétaires, des taxes sur le bois sur pied et les exportations, et l'inspection indépendant des exportations.

Facteurs déterminants de la pérennité des ressources forestières

Les régimes fonciers

Les questions de régime foncier constituent un facteur extrêmement contraignant dans l'ensemble de la Mélanésie, sauf à Fidji où le *Native Land Trust Board* (Conseil d'administration des terres indigènes) a commencé à mettre en place un cadastre dès 1870. Ailleurs, la propriété des terres est régie par le droit coutumier dont le concept varie à travers la région et se prête à diverses interprétations opportunistes. De plus en plus, les politiciens mettent en avant les valeurs ethniques traditionnelles, si bien que l'on ne sait plus si certaines politiques et dispositions

juridiques seront maintenues ou révoquées. Les valeurs traditionnelles n'assurent aucune protection face à des entreprises d'exploitation sans scrupule puisque les chefs coutumiers n'ont en réalité aucun pouvoir de coercition. Par ailleurs, les exploitants en puissance gênés par le système traditionnel peuvent l'exploiter et le contourner grâce au pouvoir de l'argent.

Les aspects institutionnels

Dans toute la Mélanésie, les services forestiers apparaissent marginalisés, démoralisés, appauvris et de moins en moins efficaces, à l'exception peut-être de l'Office des Forêts de la PNG. L'essentiel du travail de suivi et de surveillance des concessions d'abattage leur a parfois échappé, sans que ce soit particulièrement de par leur faute. Le personnel des services forestiers sont souvent empêchés de faire leur travail correctement et les menaces de violence à leur rencontre ne sont pas rares. Dans tous les cas, il est justifié de réorienter totalement les responsabilités pour les axer sur les questions fondamentales. Il s'agira parfois de réduire la taille des services forestiers et de promouvoir, avec prudence, le secteur privé et les entrepreneurs.

Récolte et transformation

Les pratiques de récolte dans les concessions forestières sont, à de rares exceptions près, fortement opportunistes et de mauvaise qualité. En général, les entreprises d'exploitation asiatiques emploient de la main-d'oeuvre non qualifiée, payée à la tâche, et toute tentative de suivi et de surveillance par des autorités donne lieu à des tactiques de diversion et parfois à la violence. On a relevé jusqu'à 70% d'arbres endommagés dans les forêts parcourues par les coupes, ce qui compromet gravement le potentiel de récolte pour la rotation suivante.

La transformation du bois dans le pays est en général réalisée avec des équipements de conception obsolète, à des taux de conversion qui ne sont pas compétitifs sur le marché international. L'exportation de grumes risque donc fort de rester la seule solution à l'avenir car augmenter la capacité de transformation sur place exigerait un effort massif de formation professionnelle et, tout aussi important, un climat favorable à l'investissement. Du côté des opérations de faible technologie, les 'scieries mobiles' ont été un échec quasi général. Il semble qu'elles ne conviennent qu'à des opérateurs expérimentés et pour une utilisation plus occasionnelle que continue.

La conservation

Vu les systèmes de régime foncier en vigueur en Mélanésie, la mise en place de zones de protection ou de conservation permanentes est problématique, à moins de la concevoir d'une manière totalement intégrée. Traditionnellement, les Mélanésiens pratiquent une culture itinérante peu intensive – vivrière – qui ne menace ni la conservation des écosystèmes ni la biodiversité. Néanmoins, la croissance démographique risque de causer des difficultés là où la terre est une denrée rare comme c'est déjà le cas dans une partie de la Polynésie, par exemple au Samoa-Occidental. Mais c'est surtout l'assaut des entreprises d'exploitation étrangères, depuis 1990, qui met en péril la conservation des écosystèmes. Auparavant, l'abattage se faisait principalement dans des domaines classés appartenant à l'Etat et à des niveaux durables ne menaçant pas vraiment la conservation de la diversité biologique. Désormais, la plupart des entreprises d'exploitation opèrent sans souci de la réglementation et sur des terres de statut coutumier; dans la mesure où 97% des terres environ entrent dans cette catégorie, il s'agit d'un problème loin d'être négligeable.

Le reboisement

Dans l'ensemble, les travaux de reboisement étaient conduits par l'Etat, avec l'aide de donateurs, sur les terrains classés déjà exploités lui appartenant. Dans chaque cas, de graves problèmes ont surgi, qui rendaient les plantations non rentables. Les efforts de reboisement ont donc eu peu de succès et devraient maintenant être impérativement placés sous la responsabilité des entreprises d'exploitation.

Principales suggestions d'actions futures

Sur la base de cet examen des principaux facteurs déterminants pour la pérennité des ressources forestières mélanésiennes, le rapport fait plusieurs suggestions concernant l'aide que l'UE pourrait apporter dans l'avenir. Premièrement, il insiste sur le fait que le secteur forestier ne peut être traité isolément, vu son importance fondamentale dans la région. Il convient donc d'adopter une approche interdisciplinaire et multisectorielle afin d'intégrer les questions liées aux ressources forestières et celles qui se posent dans le secteur agricole, de même que les problèmes liés à l'atténuation de la pauvreté et au planning familial.

En ce qui concerne le secteur forestier, le rapport suggère que toute assistance devrait viser tout d'abord à appuyer les efforts que chaque pays consacre à rétablir l'intégrité de son service forestier national et de son domaine forestier, et à reprendre le contrôle des ventes de grumes et de la perception des revenus. En particulier, il est nécessaire d'améliorer le suivi et la surveillance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des forêts. Le rapport donne un exemple de la manière dont on peut procéder: il décrit les activités de la société SGS que les autorités forestières de PNG ont engagée sous contrat pour améliorer le contrôle de la production. L'élément principal de l'intervention de la SGS, qui a débuté en février 1995, consiste à faire appel à la technologie moderne et à la communication quasi instantanée, et en dernier ressort à la communication par satellite en téléphonie/télécopie, de sorte que les responsables sur le terrain ne soient pas isolés et paralysés et que les autorités centrales soient entièrement au fait de la situation du moment. Le produit final, après un contrôle au hasard sur 10% des grumes et des chargements maritimes, se présente sous la forme d'un ensemble d'étiquettes inaltérables portant un code à barres et de rapports d'inspection exhaustifs, plus une documentation complète, y compris lettres de crédits et fiches de pointage des grumes. De cette manière, la contrebande de grumes, la non-présentation des lettres de crédit, la fixation des prix de transfert, le déclassement des grumes, etc. peuvent faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi. Ce système en est encore à sa phase de démarrage, mais les premiers rapports donnent à penser que certains coûts ont été recouverts et que le Trésor en a été un bénéficiaire net.

Le rapport laisse entendre aussi que les législations et les politiques forestières devront sans doute être réformées dans certains cas. De telles mesures devraient cependant être accompagnées du soutien indispensable pour aider les services forestiers à mettre en oeuvre la législation pertinente. Il y aurait lieu d'encourager la privatisation et la sous-traitance des activités non essentielles, en réorientant par ailleurs les responsabilités des différents postes de travail dans le service forestier. La promotion d'entrepreneurs individuels et d'entreprises privées pourrait également être encouragée, notamment pour le développement de petites plantations et d'entreprises exploitant les produits forestiers non ligneux.

Enfin, le rapport considère que le développement de coentreprises associant les secteurs privé et public (ou les propriétaires coutumiers) constitue l'une des solutions les plus prometteuses pour l'avenir. Un des mécanismes permettant d'y parvenir est celui des Fonds fiduciaires. Un fonds fiduciaire est un dispositif

juridique par lequel un montant monétaire est géré par une personne ou un groupe (les administrateurs fiduciaires), au profit d'objectifs ou de personnes identifiées (les bénéficiaires). Il obéit au principe premier selon lequel la part due aux propriétaires terriens coutumiers et autres parties prenantes leur est garantie (par exemple, les revenus tirés de l'exploitation forestière). Si une zone doit être protégée, un certain montant peut alors être placé et les intérêts du placement peuvent être utilisés comme revenus – au lieu, mettons, de liquider la ressource en l'abattant. Aux îles Salomon, les royalties destinées aux propriétaires terriens coutumiers ont été déposées auprès de fonds fiduciaires jusqu'au moment où ceux-ci proposeront des solutions adéquates pour le développement de l'infrastructure communautaire.